



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 20 AU 26 MARS 2010

N° 100

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Gouvernance : évaluation des politiques publiques

Le ministère délégué chargé de la modernisation des secteurs publics a organisé, les 23 et 24 mars 2010 à Rabat, une rencontre régionale sur l'évaluation des politiques publiques, en partenariat avec le Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance. La presse de cette semaine a suivi de près les travaux de cette rencontre.

22/03/2010



Rencontre régionale à Rabat sur l'évaluation des politiques publiques

Une rencontre régionale sur le thème « l'évaluation des politiques publiques » aura lieu, les 23 et 24 mars à Rabat, par le ministère délégué chargé de la modernisation des secteurs publics. Axé sur les politiques publiques, cet événement, organisé en partenariat avec le Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance, permettra de rassembler des décideurs, des agents publics et des chercheurs originaires du Maroc et de plusieurs pays européens et arabes, indique un communiqué du ministère. Des représentants de différentes institutions exposeront ainsi des modèles spécifiques adoptés par leurs pays

dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, ajoute la même source. Ils vont notamment discuter de l'utilisation des évaluations comme outil pour améliorer la gouvernance publique et offrir des services de meilleure qualité aux citoyens. Les centres régionaux de formation et d'expertise constituent une priorité pour le Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance, note la même source, précisant que ces centres sont considérés comme un instrument important pour promouvoir les bonnes pratiques et assurer le renforcement des capacités dans la région MENA.

24/03/2010

libération

Evaluation des politiques publiques et bonne gouvernance

L'évaluation des politiques publiques peut paraître un exercice périlleux mais s'avère indispensable dans un contexte marqué par l'aggravation des conditions de vie et l'échec des politiques préconisées par les pouvoirs publics. Toutefois, l'évaluation des politiques publiques devra être conçue à travers la mise en place d'outils de bonne gouvernance ainsi que l'exploitation des indicateurs de performance dévelop-

pés dans le cadre d'une approche budgétaire basée sur les résultats. Plusieurs politiques ont été mises en œuvre et il est temps de les évaluer et de rompre avec les pratiques contraires à la bonne gouvernance, à la transparence dans la gestion et l'octroi des marchés ; il est temps aussi d'obliger tous les décideurs à rendre compte de leur gestion et des résultats obtenus dans leurs secteurs respectifs.

20-21/03/2010



Observatoire de l'éthique douane- secteur privé: le comité de pilotage valide son plan d'action

Le Comité de pilotage de l'Observatoire de l'éthique douane-secteur privé a tenu récemment sa première réunion. Cette réunion a permis de faire le point sur les actions entreprises par l'Observatoire depuis son lancement le 19 janvier dernier et sur les prochaines étapes devant être abordées à court terme, précise un communiqué parvenu à la MAP le 18 mars. Composé du DG de l'ADII, des présidents

de la CGEM, de l'ICPC, de l'Association des transitaires agréés en douane (ATADM) et du secrétaire général de Transparency Maroc, le Comité de pilotage a validé la stratégie de mise en œuvre de l'Observatoire qui définit ses « modalités de fonctionnement et les livrables qu'il est prévu de produire pour formaliser toutes ses interventions ».



Maroc - Italie : signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la modernisation des secteurs publics

L'Italie et le Maroc ont signé, mercredi 17 mars 2010 à Rome un mémorandum d'entente dans le domaine de la modernisation des secteurs publics qui établit un cadre de coopération bilatérale centré sur des programmes d'intérêt commun. Ce mémorandum a été signé par M. Mohamed Saad Alami, ministre de la modernisation des secteurs publics et M. Renato Brunetta, ministre italien de l'Administration publique et de l'innovation. Conformément à l'accord,

les deux parties conviennent d'entreprendre des actions communes notamment en matière de coopération dans les secteurs de la modernisation de l'administration publique, de la simplification des procédures, de l'administration électronique et de la formation à distance (e-learning). Elles s'engagent ainsi à renforcer l'échange des expériences, des bonnes pratiques d'innovations et à coopérer en matière de lutte contre la corruption.



Des contrats de ventes de terrains de l'Etat conclus en France

Le juge d'instruction près la cour d'Appel de Salé, a auditionné vendredi 19 mars les membres du réseau impliqué dans l'affaire de vente de terrains récupérés par l'Etat au début des années soixante-dix. Le principal accusé dans cette affaire aurait effectué plusieurs séjours en France pour procéder à l'immatriculation des terrains en son nom et au nom

de plusieurs personnalités, en contrepartie de sommes d'argent estimées à des millions de centimes. Les contrats de vente avaient été conclus conformément aux dispositions législatives permettant aux étrangers établis au Maroc de posséder des biens immobiliers à l'intérieur des périmètres urbains.



Suspension de deux fonctionnaires de la délégation régionale des affaires islamiques à la suite de détournements de fonds

Deux fonctionnaires de la délégation régionale du ministère des affaires islamiques à Settat ont été suspendus récemment à la suite de leur implication dans des détournements de fonds. Selon des sources proches de la délégation, les deux fonctionnaires

travaillaient au service des ressources financières et de l'alphabétisation. Une commission du ministère de tutelle avait pris la décision de les suspendre après une réunion tenue au siège de la délégation de Casablanca à la suite d'une enquête les concernant.

22/03/2010

LE SOIR

Les Echos

Aujourd'hui

بيان اليوم
النهار المغربية

Marrakech: débat sur la loi relative à la protection du consommateur

« La lecture du projet de loi n° 31-08 sur la protection du consommateur » a été le thème principal d'une conférence-débat organisée, samedi 20 mars 2010 à Marrakech, à l'initiative de l'association Maghrebio «Santé et Environnement». Initiée en partenariat avec la chambre agricole de Marrakech-Tensift-Al Haouz, cette rencontre se propose de sensibiliser les participants à l'importance de ce texte destiné à défendre les droits du consommateur, d'aider à mieux assimiler le contenu de cette loi, de

mettre l'accent sur les éventuelles faiblesses de ce texte et de proposer des amendements à même de répondre aux besoins et aux attentes du consommateur. Cette rencontre se fixe pour objectif également de coordonner les actions des différents intervenants ainsi que d'autres associations agissant dans ce domaine en vue de fournir, de manière consensuelle et concertée, les propositions et les idées nécessaires à l'enrichissement des débats autour de ce texte de loi soumis à l'approbation du Parlement.

المساء

Le ministère de l'Intérieur intervient dans l'affaire des fonctionnaires fantômes de la commune urbaine de Tétouan

A la suite de la publication exclusive par le journal « Al Massae » de l'information relative à l'existence, dans la Commune urbaine de Tétouan, de plus de 190 fonctionnaires fantômes qui reçoivent mensuellement des salaires du budget de la

commune, le nouveau wali directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur aurait ordonné l'ouverture d'une enquête sur cette nouvelle affaire de détournement et de dilapidation des fonds publics.

23/03/2010

LE SOIR

الجمعة

بيان اليوم

Biens publics : pour le jugement des détournements par un tribunal international

Le président de l'instance nationale de protection des biens publics (INBPB), Tarik Sbaï, demande la création d'un tribunal international pour juger les auteurs de détournements de biens publics. Et cette revendication, il compte la soutenir, le 24 mars, lors d'un sit-in que son association

observera devant le parlement. Tarik Sbaï estime que la création d'une telle instance est le seul moyen pour forcer les auteurs de détournements de fonds publics à restituer les biens détournés. La manifestation a été programmée dans le cadre de la «journée nationale de protection des biens publics».

الصباح
المغربية

Condamnation à la prison ferme des membres du réseau de falsification d'attestations de naissance de nouveaux nés

Lundi 22 mars, le tribunal de première instance de Casablanca a condamné à une année et demie de prison ferme et une amende de mille dirhams, un conseiller communal impliqué dans une affaire de falsification d'attestations de naissance de nouveau-nés. Deux agents d'autorité poursuivis dans le cadre de la même affaire ont été condamnés à une année de prison

ferme, assortie d'une amende de mille dirhams. Trois autres personnes, dont une femme, ont été condamnées à des peines allant de un à 4 mois de prison avec sursis. Une autre femme poursuivie dans le cadre de la même affaire a été acquittée. Les prévenus étaient poursuivis pour obtention illégale de documents administratifs, faux et usage de faux, et corruption.

23/03/2010

الصباح 5200 cas de fraude sur les prix enregistrés en 2009

Les instances chargées du contrôle des prix et de la concurrence ont enregistré 5200 cas de fraude au cours de l'année précédente, contre 3500 cas en 2008. Selon les statistiques officielles, 80% des cas

enregistrés concernent la violation de l'obligation d'affichage des prix pour les produits référencés, en l'occurrence 15 produits dont l'eau, l'électricité, les carburants, le sucre, la farine subventionnée et le gaz.

الجزيرة Des militants des droits de l'Homme dénoncent la gestion communale à Martil

Un communiqué publié le 18 Mars par l'association de défense des droits de l'Homme de Martil, réclame l'ouverture d'une enquête sur la construction du marché Chabbar et du marché central, pour que soient connus et punis les responsables de la dilapidation des fonds publics. L'association dénonce également plusieurs cas de malversation dans l'exécution du marché de construction de ces projets,

actuellement à l'abandon. Selon le communiqué, l'entreprise chargée de la construction des deux marchés aurait reçu plusieurs virements sans respecter les clauses du cahier des charges. Le communiqué reproche également aux autorités locales de pratiquer la « politique de la porte fermée » face aux représentants des commerçants lésés, et dénonce les menaces dont ils ont fait l'objet.

24/03/2010

الجزيرة النهار المغربية LE SOIR Chambre des conseillers : conférence sur la moralisation de la vie publique

L'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) a donné, mardi 23 mars, une conférence aux cadres de la Chambre des conseillers intitulée « l'ICPC et les défis de moralisation de la vie

publique ». Cette conférence a eu lieu en présence de Mohamed Cheikh Biadillah, président de la deuxième chambre du parlement et de Abdelouahed Khouja, le secrétaire général de la chambre.

LE SOIR LE MATIN العالم Immobilier de l'Etat : les escrocs derrière les barreaux

Le juge d'instruction près la cour d'Appel de Salé a ordonné le placement en détention à la prison de Salé de deux accusés, après leur audition dans le cadre d'une affaire d'escroquerie relative à un

immeuble de l'Etat. Le nombre de personnes poursuivies dans cette affaire s'élève à neuf : sept, dont deux notaires, en détention préventive, et deux femmes en liberté

25/03/2010

LE SOIR Les Echos Presse : un autre journaliste condamné

Le tribunal de première instance de Mohammedia a condamné mardi 23 mars, le directeur de « Jaridat Al Mohammedia », Mohamed Saber, à un mois de prison avec sursis et à une amende de 500

DH, à la suite d'une plainte déposée l'été dernier par le président du Conseil municipal de la ville, Mohamed Lemfadel. La même juridiction examinera le 30 mars une autre plainte contre Mohamed Saber.

25/03/2010

DIVERS



Affaire de la MGPAP: 14 individus écroués à la prison de Salé

Le président de la 4ème chambre correctionnelle près l'annexe de la Cour d'appel de Salé, a ordonné mercredi le placement en détention à la prison de Salé, de 14 individus, dont deux femmes, poursuivis dans le cadre de l'affaire de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP). Huit autres individus impliqués dans cette affaire, ont été placés sous contrôle judiciaire, apprend-on de source judiciaire. Ces personnes, dont des hommes d'affaires, des

gérants de sociétés, des fonctionnaires, un médecin, une journaliste, une notaire, une déléguée, un ingénieur et un professeur, sont poursuivies, pour «détournement de deniers publics, falsification, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir et blanchiment d'argent». La Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) de Casablanca avait présenté, mardi 23 mars, ces accusés devant le procureur général du Roi près la Cour d'appel de Rabat.



Le ministère de la justice ordonne une enquête sur le tracé de la voie express à Casablanca

Mardi 23 mars, le Parquet de la Cour d'appel de Casablanca a ordonné une enquête sur les circonstances du changement de tracé de l'autoroute au sud-ouest de Casablanca pour intégrer un terrain dans le périmètre urbain. Un communiqué du ministère de la Justice précise que cette enquête a été décidée «à la suite des investigations menées à propos du changement du tracé de l'autoroute au sud-ouest

de Casablanca, pour intégrer dans le périmètre urbain un terrain au sujet duquel une société a présenté un projet d'habitat, et ce contrairement aux dispositions du schéma directeur d'aménagement urbain de la ville». Le communiqué ajoute que le Parquet a ordonné à la police judiciaire de diligenter une enquête à ce sujet. Cette affaire du changement de tracé de l'autoroute semble indiquer un «trafic d'influence».



Les contraintes et opportunités de développement de l'e-gouvernance

Les contraintes et les opportunités du développement de l'e-gouvernance et de l'usage des Technologies l'information et de la communication (TIC) pour l'amélioration des services publics sont au centre d'un séminaire africain ouvert le lundi 22 mars à Tanger et qui se poursuit jusqu'au vendredi 26 mars. Organisée par le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD), cette rencontre vise principalement à renforcer les capacités des cadres responsables des TIC dans les administrations

africaines en matière d'e-gestion, d'e-gouvernance et d'e-administration et de développer des stratégies pour moderniser les systèmes de gouvernance. Intervenant à l'ouverture de ce séminaire, le directeur général du CAFRAD, M. Simon Mamosi Lelo, a souligné la nécessité pour les gouvernements de maîtriser les nouvelles TIC pour moderniser les prestations de l'administration, garantir davantage de transparence et améliorer la communication avec les citoyens.

التجديد La Cour des comptes audite plusieurs établissements publics

Des magistrats de la Cour des comptes effectuent actuellement des missions d'audit dans plusieurs établissements publics dont l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), la Royal Air Maroc (RAM), le Crédit immobilier et hôtelier (CIH), la Société nationale de la radio et de télévision (SNRT).

Ces missions interviennent après le rapport relatif à la deuxième chaîne 2M soumis au Premier ministre en février dernier. Selon certaines sources, le rapport de la Cour des comptes pour l'année 2008, qui n'a pas encore été publié, contient des informations et des données relatives à l'audit de plus de 30 établissements publics.

DIVERS

26/03/2010

LA VIE éco Contrôles douaniers : recouvrement de 1,2 milliards de DH en 2009

L'Administration des douanes a traité l'année dernière, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle, 34.323 affaires contre 32.480 en 2008, soit une augmentation de 5,7%. Ces affaires concernent la lutte contre la contrebande (20%), la fraude commerciale (40%) ; le reste (40%) est réparti entre les contrôles des voyageurs et le contrôle a posteriori. Selon l'administration des douanes, la contrebande enregistre, depuis quelques années une

baisse due à plusieurs facteurs notamment la baisse des droits à l'importation à la suite de l'entrée en vigueur des accords de libre-échange avec l'Union européenne et les Etats-Unis. En revanche, la fraude commerciale, elle, comme les fausses déclarations d'origine et la sous-facturation, se développe. En 2009, le contrôle a permis le recouvrement de 1,2 milliard de DH à la suite des redressements de la valeur.

Le temps La tension perdue entre l'administration des douanes et le secteur privé

Les relations entre l'administration des douanes et des impôts indirects (ADII) et le secteur privé n'ont jamais été au beau fixe. Corruption, pots-de-vin aux douaniers, magouilles dans les nomenclatures, procédures complexes et lourdeurs administratives, autant d'écueils qui entravent la bonne conduite de l'ouverture marocaine. Pour faire face à cette relation tumultueuse entre les deux parties, la dernière innovation en date de l'ADII est la création d'un observatoire de l'éthique douane-

secteur privé. Mais trois mois après sa mise en place, le bilan du fameux observatoire venu remédier à la corruption est plus que mitigé. L'instance est encore sans vision directive. Les modalités de fonctionnement, les procédures, les interventions et la gestion interne sont au point mort. Même les missions de cet observatoire, telles que les avance le directeur général de l'ADII, Abdellatif Zeghnoun, prêtent à confusion et manquent de visibilité et de cohérence.

LA VIE éco E-gouvernement : l'Education, champion du web

L'Education, la Justice et la Santé ! Ce sont les sites web les plus visités parmi ceux développés par les administrations. C'est ce que révèlent les statistiques de Google Ad planner sur l'audience des sites officiels marocains les plus visités, sur la base des 12 derniers mois. Le site du ministère de l'éducation nationale, www.men.gov.ma, est, de loin, celui qui reçoit le plus de visiteurs, 680.000 en moyenne chaque mois. Il est suivi par le site de la Justice, www.justice.gov.ma, et celui de la Santé, www.sante.gov.ma, avec 110.000 visiteurs par mois

chacun. A contrario, on peut presque confirmer que les questions environnementales ne sont pas encore la préoccupation majeure des Marocains : le site du département de l'environnement, www.minenv.gov.ma, est parmi les moins sollicités avec 12.000 visiteurs à peine par mois. Les ministères dépensent des sommes colossales pour avoir une vitrine sur le web mais n'en tirent visiblement pas profit. En cause, le plus souvent, un manque d'actualisation des données, l'interactivité et l'utilité du site, mais également une communication défailante.

الشأن Début de procédure pour lever l'immunité de « El Ferraa »

Selon des sources bien informées du journal « Al Ittihad Al Ichtiraki », le procureur général de Rabat aurait entamé la procédure pour obtenir la levée de l'immunité de l'ex-président de la

mutuelle générale du personnel des administrations publiques, Mohammed El Ferraa, à la suite des irrégularités relevées à la mutuelle durant son mandat.

26/03/2010

LA VIE  **Un nouveau texte sur les marchés publics arrive**

Après celle de 2007, c'est la deuxième réforme que subit le décret de 1998 sur les marchés publics. Mais l'actuel projet de réforme, préparé par la Trésorerie générale du Royaume (TGR) en concertation avec les professionnels et tous les intervenants dans la commande publique, est plus qu'un simple toilettage du texte de 2007. C'est quasiment une nouvelle réglementation des marchés publics, plus intégrée, embrassant l'ensemble des textes régissant cette matière, qui est en effet proposée à travers un projet de décret, soumis au Secrétariat général du gouvernement (SGG), lequel l'a inséré dans son site web en vue de recueillir les

observations et les commentaires des personnes intéressées. Ce projet se présente en fait comme un corpus global qui régleme les marchés de l'Etat, des collectivités locales ainsi que ceux des établissements et entreprises publics (à l'exception de certains marchés, comme les contrats de gestion délégués). L'idée de transparence et de moralisation de la gestion des marchés publics a toujours été au centre de débats et des préoccupations à la fois de ceux qui dépendent, dans leurs activités, de la commande publique, mais également de la société civile et des organisations non gouvernementales comme Transparency.

التحديث **Le Maroc à la 88^e place dans le domaine des technologies de l'information et de la communication**

Selon le dernier rapport du Forum économique mondial (FEM) sur les technologies de l'information et de la communication (2009-2010) publié le 25 mars, le Maroc a été classé au 88e rang sur 133 pays. Le rapport évalue l'environnement général dans lequel évoluent les technologies de l'information et de la communication, à travers l'analyse de plusieurs facteurs économiques notamment les textes réglementaires, les infrastructures, le secteur de l'investissement et l'usage quotidien par les institutions gouvernementales de ces technologies.

Ainsi, le rapport classe le Maroc au 74e rang en ce qui concerne l'aptitude du gouvernement à maîtriser les technologies de l'information et de la communication, au 72e en ce qui concerne la compétence du gouvernement à adopter et appliquer ces technologies, au 94e en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les administrations publiques, au 77e rang concernant l'efficacité des sites web du gouvernement et les services électroniques offerts aux citoyens.

23/03/2010

LE FIGARO Nouveau scandale de corruption à Westminster

A peine un an après le scandale des notes de frais des députés, l'image du Parlement britannique est de nouveau ternie par une nouvelle affaire de corruption. Des députés travaillistes, dont d'anciens ministres de Tony Blair sont accusés d'avoir proposé leurs services pour faire secrètement du lobbying auprès du gouvernement. Le leader conservateur David Cameron a profité de ce

nouveau scandale à quelques semaines des prochaines législatives pour attaquer le pouvoir et demander à Gordon Brown de mettre sur pied une commission d'enquête officielle. Harriet Harman, la numéro deux du Labour, a tenté de limiter les dégâts en affirmant lundi lors d'une séance houleuse à la Chambre des communes qu'aucune action «impropre» n'avait eu lieu.

24/03/2010

ALIMANDIE NEWS Bahreïn: un ministre limogé nie être impliqué dans un blanchiment d'argent

Le ministre d'Etat bahreïni, Mansour Ben Rajab, a nié mardi être impliqué dans une affaire de blanchiment d'argent qui serait à l'origine de son limogeage. Intervenant sur la chaîne satellitaire Al-Arabiya, basée à Dubaï, M. Ben Rajab a rejeté comme « infondées » les accusations formulées à son encontre, expliquant son limogeage annoncé lundi par la volonté des autorités de «faciliter l'enquête en cours » sur l'affaire de blanchiment

d'argent. «Nous sommes dans un Etat de droit et personne n'est au-dessus de la loi », a ajouté le ministre de confession chiïte, qui est le premier membre du gouvernement bahreïni en exercice à être interrogé dans une telle affaire. Samedi, M. Ben Rajab avait lui-même indiqué avoir été entendu par la police dans le cadre d'une affaire de blanchiment d'argent, portant sur 31 millions de dollars selon la presse locale.

LesEchos.fr Jordanie : un ex-ministre et trois autres Jordaniens inculpés pour corruption

Quatre personnes dont un ancien ministre des Finances ont été inculpées, mercredi à Amman, par un procureur militaire dans une affaire de corruption présumée dans l'attribution d'un contrat pour l'agrandissement d'une raffinerie, a-t-on appris de source judiciaire. « Le procureur de la cour de sûreté de l'Etat a inculpé les quatre suspects pour avoir reçu des pots-de-vin et pour abus de pouvoir », a indiqué à l'AFP cette source sous couvert de l'anonymat. MM. Adel Kudah, ministre des Finances de juillet à novembre 2005 et ancien président du Conseil

d'administration de la Raffinerie de pétrole de Jordanie (RPJ), Ahmad Rifai, ex-directeur exécutif de la RPJ, Mohamed Rawashdeh, conseiller économique du Premier ministre, et un homme d'affaires milliardaire Khaled Chahine, avaient été arrêtés le 4 mars et leurs biens saisis. Leur procès débutera, selon la même source, le 31 mars et ils encourent une peine de cinq ans d'emprisonnement. L'affaire concerne un appel d'offres en 2009 pour la modernisation et l'agrandissement de la raffinerie pour un montant estimé à 2,1 milliards de dollars.

LesEchos.fr Dubaï: un ancien haut responsable financier interrogé pour corruption

L'ancien gouverneur du Dubai International Financial Centre (DIFC) est interrogé par le procureur général en raison d'accusations de détournement de fonds publics, a indiqué mercredi le bureau d'information du souverain de l'émirat. Dans un communiqué, le bureau a précisé que Omar ben Souleimane était entendu pour sa gestion du DIFC, dont il était gouverneur jusqu'en novembre. Il est

accusé de s'être accordé illégalement des bonus totalisant 50 millions de dirhams (environ 14 millions de dollars). L'ancien gouverneur a été placé en détention, ajoute le communiqué, sans préciser la date de cette arrestation. Le DIFC avait été créé en 2004 pour tenter de faire de Dubaï un centre financier de premier plan. Il est chargé d'attirer les investissements financiers.

Transparence dans l'action politique dans le monde arabe

Selon le deuxième rapport de l'Observatoire de la réforme arabe 2009, les réformes politiques dans les pays arabes ont enregistré une régression. Ce constat est confirmé par les résultats du sondage réalisé par l'Observatoire de la réforme arabe de la Bibliothèque d'Alexandrie auprès de l'élite arabe dans les pays du Golfe, en Arabie Saoudite, au Maghreb et au Moyen-Orient. En effet, plus de 70% des personnes interrogées ont exprimé leur insatisfaction du niveau de transparence dans la vie politique de leur pays.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption
Résidence Kays, Immeuble D,
Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal
Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma